

Département de l'Aude

Arrondissement de  
Carcassonne

Domaine : 7 – finances  
locales

Sous-domaine : 7.2 - fiscalité

Objet : vote des taux  
d'imposition locales 2023

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice : 14

Date de convocation :  
07/04/2023

Date de publication de la  
présente délibération :

La convocation du CM et le  
compte-rendu de la présente  
délibération ont été affichés  
conformément aux articles L  
2221-7 et L 2121-7 du  
C.G.C.T.

République Française

## Commune de Montferrand

### Délibération du conseil municipal

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le treize du mois d'avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Montferrand, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de M. Christophe PRADEL, maire.

Etaient présents : Mmes BELLEGO Christelle, BIAU-PRADEL Gisèle, BILLIATO Lucie, FONQUERGNE Virginie, RICARD Rachel, Mrs BONDOUI Régis, GILIS Frédéric, MARSAC Alain, PUGINIER Régis, QUINTA Régis, RIVIERE Philippe, ROGER Robert.

Excusé : Mr ALBOUY Julien

Secrétaire de séance : Mme BILLIATO Lucie

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2023,

Le conseil municipal :

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2022 et de les reconduire à l'identique sur 2023, soit :
  - o Taux taxe foncière bâti : 51,89 %
  - o Taux taxe foncière non bâti : 64,44 %
  - o Taux taxe habitation : 8,69 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi des finances.

- Précise que ces taux permettent d'assurer le produit total des impôts directs communaux finançant les dépenses courantes de la commune.

Adopté à l'unanimité. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Ch. PRADEL

Signé par Christophe PRADEL, maire, le 20 avril 2023